

## PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue et le SEJAT (FSE-CSQ) reconnaissent que divers moyens d'action favorisant l'insertion professionnelle sont déjà en place dans les établissements du Centre de services scolaire :

- perfectionnement;
- personne-ressource pour répondre à des besoins ponctuels;
- rencontres individuelles avec une enseignante ou un enseignant d'expérience;
- supervision par la direction d'école ou de centre;
- groupe de discussion;
- création d'un réseau d'entraide;
- travail en équipe;
- échanges entre collègues du même cycle;
- réunions d'information;  remise de documents;  etc.

Les deux parties souhaitent maintenir et promouvoir le programme structuré d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant dans une perspective de soutien à celui-ci et de développement professionnel, en lien avec les orientations en matière de planification stratégique.

*Adapté du programme d'insertion professionnelle de la Commission scolaire Marie-Victorin et du syndicat de Champlain*

## **LES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Les objectifs du programme sont :

- ❑ Faciliter l'intégration organisationnelle du nouveau personnel enseignant;
- ❑ Fournir au nouveau personnel enseignant un soutien dans la recherche de réponses et de solutions aux problèmes rencontrés dans l'exercice de ses fonctions;
- ❑ Soutenir la progression du nouveau personnel enseignant dans son cheminement professionnel;
- ❑ Mettre en place des conditions favorisant la rétroaction sur la pratique professionnelle;
- ❑ S'appropriier les outils qui la ou le guideront vers l'autonomie permettant ainsi l'épanouissement dans la profession;
- ❑ Développer le sens d'appartenance à la profession enseignante.

Les diverses actions sont soutenues par le Service des ressources humaines, par le service des Ressources éducatives et le service de la Formation professionnelle et de l'éducation des adultes en collaboration avec le Syndicat de l'enseignement de l'Ungava de l'Abitibi-Témiscamingue notamment par la mise en place d'ateliers de formation réservés au nouveau personnel enseignant, par des séances d'information, par la remise de documentation à l'attention du nouveau personnel d'une école ou d'un centre, par la constitution des moyens d'échange, etc.

## **RESPONSABILITÉS DES ACTEURS :**

### **Le Service des ressources humaines, le Service éducatifs et le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :**

- ❑ Encourager et soutenir les établissements dans l'application du programme.
- ❑ Informer les directions d'établissement de l'existence du programme d'insertion professionnel.
- ❑ Assurer le suivi du programme au comité de participation des enseignantes et enseignants.
- ❑ Coordonner les jumelages entre mentors et mentorés.

### **Les directions d'établissement :**

- ❑ D'informer le personnel enseignant de l'existence du programme et plus spécifiquement du volet mentorat dès le début de l'année scolaire.
- ❑ Assurer le leadership de l'insertion professionnelle dans l'établissement.
- ❑ Prévoir une rencontre avec le nouveau personnel en début d'année et au cours de l'année, s'il y a lieu.
- ❑ Fournir toute documentation comprenant des renseignements utiles sur la nature de l'organisation, les différents services offerts aux employés, les politiques et règlements en vigueur.
- ❑ De favoriser l'intégration sociale du nouveau personnel enseignant.
- ❑ De présenter le nouveau personnel enseignant au groupe de travail.
- ❑ D'assurer un support ou un suivi concernant les besoins matériels et organisationnels.
- ❑ De guider le nouveau personnel enseignant dans le milieu et lui faisant part des normes générales et des valeurs de la culture organisationnelle.

Voici les 6 volets :

**VOLET : ACCUEIL DU NOUVEAU PERSONNEL**

**VOLET : RÉSEAU D'ENTRAIDE (communauté de pratique)**

**VOLET : SERVICE PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (SPA)**

**VOLET : VISITE DE CLASSE**

**VOLET : PORTAIL ET COMMUNAUTÉS VIRTUELLES**

**VOLET : MENTORAT**